

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°46/5.5/06-06/28

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	21

Date de la convocation : 27-05-2019
Date de l'affichage : 29-05-2019

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL
A. BAILLIEU à G. TRAULLET

Absents : C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2019-17 qui reconduit, dans les mêmes termes, le marché Eclairage public pour une période de 6 mois soit jusqu'au 24 septembre 2019, avec la Sté INEO PACA.
- 2019-18 qui fixe les tarifs 2019 de l'occupation du domaine public aux fins d'activité professionnelle régulière à l'identique de ceux pris en 2018.
- 2019-19 qui autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention d'investissement auprès du Préfet, au titre de la DETR, dans le cadre d'une opération visant à étendre le dispositif du réseau de vidéoprotection par l'installation de 6 caméras supplémentaires. Le montant de la subvention est de 23 376.18 € soit 45 % du montant de travaux estimés.
- 2019-20 qui, à la sous-régie de recettes Office de Tourisme créée par décision en Mai 2015, supprime les compétences d'encaissement des produits liés à l'achat de fichiers contact, aux dons de diverses manifestations et aux actions d'animation touristiques.
- 2019-21 qui autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention d'investissement auprès du Préfet, au titre du FIPD (Fond interministériel de Prévention de la Délinquance) dans le cadre d'une opération visant à étendre le dispositif du réseau de vidéoprotection par l'installation de 6 caméras supplémentaires. Le montant de la subvention est de 23 376 € soit 45 % du montant de travaux estimés.

- 2019-22 qui désigne le Cabinet CGCB sis à Montpellier pour défendre les intérêts de la commune devant le TGI de Nîmes dans l'affaire AGERON qui met en demeure la commune d'acquérir les parcelles lui appartenant AN 377 et 378, couvertes par un emplacement au PLU.
- 2019-23 qui désigne la SCP Garreau Bauer Violas Feschotte-Desbois sise à Paris pour défendre les intérêts de la commune devant le Conseil d'Etat dans l'affaire Mme Zimmermann.
- 2019-24 qui concède à M. LAGROST une concession funéraire pour 50 ans moyennant la somme de 465 €
- 2019-25 qui, à la sous-régie de recettes Actions Sociales et Petite Enfance, créée en 2015 supprime les compétences d'encaissement des droits d'entrée à la ludothèque, la redevance pour prêt et le service aux associations.
- 2019-26 qui, à la sous régie de recettes Enfance, Jeunesse et Education créée en 2015, supprime les compétences d'encaissement des produits liés aux nouvelles activités périscolaires.
- 2019-27 qui autorise M. le Maire à signer une convention d'occupation précaire du domaine public à M. François KRENINGER pour une durée de un an, cadastrée BB 83 pour faire pâturer ses chevaux.
- 2019-28 qui fixe les tarifs d'entrée 2019 des manifestations organisées par la Commune : Musique en Cour, Festival Marguerite, Tournois de la St Louis.
- 2019-29 qui autorise M. le Maire à signer une convention pour l'installation d'équipements techniques avec la Sté Gard Fibre, sise à Paris, pour l'occupation de la parcelle 138, Chemin de la Gariguette, de 68.04 m² afin d'y installer les équipements techniques reliés au réseau national.
- 2019-30 qui autorise M. Le Maire à signer une convention relative à la mise à disposition au sein de DEJE auprès du Relais Parents Assistantes Maternelles du Grau du Roi
- 2019-31 qui modifie l'article 1 de la décision de 2017. Les termes « la concession de 50 ans ayant les dimensions suivantes 1.80 x 2.50 » sont remplacés par « la concession de 50 ans ayant les dimensions suivantes 1.80 x 2.50 ou 1.20 x 2.50 ou 2.50 x 3m ».
Les termes « la case columbarium 4 places pour une durée de 30 ans » sont remplacés par « la case columbarium de dimensions 46x46x40 ou 50x55x50 ou 46x32x30 cm ». Les autres dispositions restent inchangées.
- 2019-32 qui annule et remplace la décision 29 suite à une erreur matérielle sur la parcelle qui est une parcelle communale, non cadastrée. Les autres dispositions restent inchangées.
- 2019-33 qui annule et remplace la décision 19 autorisant M. le Maire à déposer une demande de subvention d'investissement auprès du Préfet, au titre de la DETR, dans le cadre d'une opération visant à étendre le dispositif du réseau de vidéoprotection par l'installation de 4 caméras supplémentaires (au lieu de 6). Le montant de la subvention est de 17 426 € soit 45 % du montant de travaux estimés.
- 2019-34 qui annule et remplace la décision 21 autorisant M. le Maire à déposer une demande de subvention d'investissement auprès du Préfet, au titre du FIPD (Fond interministériel de Prévention de la Délinquance) dans le cadre d'une opération visant à étendre le dispositif du réseau de vidéoprotection par l'installation de 4 caméras supplémentaires. (au lieu de 6) Le montant de la subvention est de 17 426 € soit 45 % du montant de travaux estimés.
- 2019-35 qui modifie la sous régie de recettes cinéma.
- 2019-36 qui modifie la sous régie de recettes Culture et Animations.
- 2019-37 qui annule et remplace la décision 15 autorisant le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FPID dans le cadre d'une opération visant à renforcer le dispositif de sécurisation des établissements scolaires du 1^{er} degré.
- 2019-38 - ANNULEE
- 2019-39 qui permet la reprise de la concession cinéraire n° 11/3 comme demandée par M. et Mme Jean Louis GISCLARD : enlèvement par le concessionnaire et à ses frais des monuments funéraires. Cette reprise donnera lieu à une indemnisation de la Commune à M. et Mme GISCLARD d'un montant de 666.67 € (pour le temps restant à courir soit 25 ans).

Hôtel de Ville - Place St Louis – BP n° 23

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

- 2019-40 qui autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'unité locale de la Croix Rouge Française pour que 2 véhicules leur appartenant stationnent, un sur un espace dédié à l'intérieur du local de la Commune et un sur un espace dédié à l'extérieur du parking clos du bâtiment appartenant à la Commune, sis Impasse des Tourterelles. Cette convention est passée à titre gracieux au regard de l'objet social et des objectifs poursuivis par la Croix Rouge poursuivant un but non lucratif et d'intérêt général.

- 2019-41 qui annule et remplace la décision 09 autorisant M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des différents partenaires publics et privés pour la restauration et la modernisation de l'Orgue de l'Eglise Notre Dame des Sablons. Le montant estimé de l'opération s'élève à 144 000 € HT.



Le Maire,
Pierre Maumejean

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le 11/06/2019



ID : 030-213000037-20190606-DCM201946-DE